

Service Etat-civil/Elections/Cimetières
Réf. CF/SS

w

Arrêté Municipal n° 2026/322
Portant sur la reprise administrative des concessions perpétuelles
en état d'abandon et non entretenues
Cimetière Ancien situé route de Saint-Leu

Le Maire de la Ville d'Ermont,

Vu le règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses dispositions relatives à la délivrance et à la reprise des concessions, et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L. 2213-8, L. 2213-9, L.2223-4, L.2223-14 à L.2223-17 et L.2223-18, R.2213-42, R.2223-06, R.2223-12 à R.2223-23, R2512-33,

Vu la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Vu le décret n° 2022-1127 du 5 août 2022 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire.

Vu le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 (Article 42), relatif aux opérations funéraires.

Vu la délibération n°2026/22 du 27 mars 2026, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire, en application des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, pour la durée du mandat,

Vu l'arrêté municipal n°2022/770 du 23 septembre 2022 portant sur le Règlement Général des Cimetières d'Ermont,

Vu la décision municipale n°2026/228 du 09 avril 2026 portant avis favorable à la reprise des concessions en état d'abandon et non entretenues dont la liste figure en Annexe,

Vu le procès-verbal en date du 11 octobre 2024 (1^{er} constat) dressant la liste des concessions en état d'abandon et non entretenues,

Vu le procès-verbal en date du 23 février 2026 (2^{ème} constat) constatant les concessions restées en état d'abandon après publicité régulièrement effectuée du procès-verbal susvisé,

Considérant que le Conseil municipal n'a pas mis fin à cette délégation,

Considérant que par le procès-verbal en date du 11 octobre 2024, le Maire a dressé la liste des concessions en état d'abandon,

Considérant que ce procès-verbal a été dûment notifié et affiché et que la liste des concessions a été déposée en Préfecture du Val d'Oise en date du 12 septembre 2024,

Considérant que par le procès-verbal en date du 23 février 2026 (2^{ème} constat), il a été constaté que les concessions dont la liste figure en annexe sont toujours en état d'abandon à l'issue du délai d'un an,

Considérant que les procès-verbaux ont été régulièrement notifiés aux intéressés et publiés en date du 21 octobre 2024 pour le 1^{er} constat et en date du 26 février 2026 pour le 2^{ème} constat,

Considérant que par la décision municipale n°2026/228 du 09 avril 2026 susvisée, il a été donné avis favorable à la reprise des concessions funéraires en état d'abandon,

Considérant les places disponibles dans les cimetières de la Commune d'Ermont,

Considérant que l'état dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence des cimetières communaux ainsi qu'à la dignité humaine,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les concessions indiquées en annexe, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

Article 2 : Les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur les concessions seront enlevés par les soins de la commune à l'issue d'un délai d'un mois après la publication du présent arrêté. v

Article 3 : À l'issue d'un délai d'un mois après la date de la publication régulière du présent arrêté, la commune procédera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les concessions reprises, en vue de leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet situé dans le même cimetière. Les règles applicables en la matière seront rigoureusement respectées.

Article 4 : Les emplacements de terrain, dont la reprise des concessions est prononcée après ces diverses opérations, seront concédés à nouveau.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, soit pendant un mois.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux héritiers et dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Pontoise,
- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Argenteuil,
- Annexée au registre des arrêtés de la Commune d'Ermont,
- Annexée aux dossiers funéraires.

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Il est possible de saisir d'un recours gracieux l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de ces deux mois vaut décision de rejet implicite).



Xavier HAQUIN

Maire d'Ermont

Conseiller départemental du Val d'Oise

Ermont, le 10 avril 2026

AFFICHÉ LE 13 avril 2026
RETIRÉ LE 13 mai 2026

ANNEXE

Liste des concessions perpétuelles à reprendre :

VIV

DIVISION 1 : 17 concessions

- n°10 - délivrée le 01/03/1920 à Monsieur PÉCUS Arthur, pas de numéro sur le titre - famille : PECUS/VERBOUX/POULAIN/BUCAILLE
- n°179 - délivrée le 15/03/1916 à Madame CARRUELLE, titre n°648 - famille : CARRUELLE
- n°197 - délivrée le 17/10/1918 à Madame BÉRANGER, titre n°772 - famille : BERANGER
- n°202 - délivrée le 02/05/1916 à Mme CHABRE née LOYAL, faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 22 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : CHABRE/LOYAL
- n°311 - délivrée le 29/12/1933 à Madame BERAULT née FRÉTILLARD Eugénie, titre n°877 - famille : BERANET/FRÉTILLARD
- n°318 - délivrée le 18/12/1930 à Monsieur FRANCHE Auguste, pas de numéro sur le titre - famille : FRANCHE/JORDI/DELLION/CONSTAND
- n°320 - délivrée le 31/12/1929 à Madame RIOM, pas de numéro sur le titre - famille : RIOM Madame RIOM
- n°372 - délivrée le 20/03/1880 à Madame HOLZBACHER, titre n°19 - famille : HOLZBACHER/SAFFROY
- n°374 - délivrée le 01/07/1873 à Monsieur DUCHOUX Jean, pas de numéro sur le titre - famille : DUCHOUX/MIGNAND/BRETON
- n°394 - délivrée depuis plus de 30 ans (Aucun renseignement dans le fond de dossier relatif au titulaire), faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : GONDEAU
- n°406 - délivrée le 28/08/1861 à (Aucun renseignement dans le fond de dossier relatif au titulaire), faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : DUCHESNE/PESME/LEMAROEELLE
- n°409 - délivrée depuis plus de 30 ans (Aucun renseignement dans le fond de dossier relatif au titulaire), faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : INCONNUE. Dossier vide, pas de renseignements, pas de documents dans le fond de dossier.
- n°413 - délivrée le 18/01/1861 à (Aucun renseignement dans le fond de dossier relatif au titulaire), faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : LEGOT/GOSSET
- n°523 - délivrée le 01/02/1936 à Madame GELIN, pas de numéro sur le titre - famille : GELIN/DRUMAIN
- n°552 - délivrée le 05/03/1890 à Madame JUDENNE, pas de numéro sur le titre - famille : DELARUE/JUDENNE/MENIN
- n°578 - délivrée le 29/12/1933 à Monsieur RABIGOIST Lucien, titre n°873 - famille : RABIGOIST/LEROUX/RUFENACH/ LELONG
- n°629 - délivrée le 05/03/1890 à Madame FOY, pas de numéro sur le titre - famille : FOY

DIVISION 2 : 12 concessions

- n°15 - délivrée le 12/05/1900 à Madame MATET Marie, titre n°361 - famille : MATET/LACAZE
- n°17 - délivrée le 04/12/1902 à Monsieur SCHNEIDER François, titre n°359 - famille : SCHNEIDER/DE SORIA/MAGNE
- n°51 - délivrée le 30/04/1948 à GENEVÈS, titre n°2648 (1^{er} titre) et titre n°3017 délivré le 28/02/1951 (2^{ème} titre) - famille : ENEVES/PERENOT
- n°134 - délivrée le 14/05/1934 à Monsieur AGOPIAN Boghos (en 1934) et à Monsieur AGOPIAN Jacques (en 1949), titre n°905 (1^{er} titre) et titre n°2856 délivré le 30/12/1949 - famille : AGOPIAN

- n°273 - délivrée le 11/01/1923 à Madame DISCHLER, faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : DESNOYELLES/DISCHLER
- n°349 - délivrée le 10/11/1921 à Madame LAURENT née COLLET Angèle (en 1921) et Madame CASTAGNONI (en 1945), pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et titre n°2290 délivré le 30/11/1945 (2^{ème} titre) - famille : CASTAGNONI/LAURENT/COLLET
- n°521 - délivrée le 15/12/1931 à Madame FOUCHET (en 1931) et à Monsieur SANDRINI Maurice (en 1953), pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et titre n°2501 délivré le 30/05/1947 (2^{ème} titre) et titre n°3353 délivré le 30/05/1953 (3^{ème} titre) - famille : FOUCHET/SANDRINI
- n°550 - délivrée le 20/05/1922 à Monsieur MORIS Edouard (en 1922) et à Madame MORIS née MAURISSON Louise (en 1933), pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et titre n°872 délivré le 29/12/1933 (2^{ème} titre) - famille : MAURISSON/MORIS
- n°594 - délivrée le 24/05/1901 à Madame DUTOIT Rosa épouse FOUREAU, titre n°313 - famille : HOUZÉE/DUTOIT
- n°604 - délivrée le 12/10/1898 à Monsieur BRICQUET Antoine (en 1898) et à Madame GERFAUD née Léontine BRICQUET (en 1905), titre n°173 (1^{er} titre) et titre n°323 délivré le 20/07/1905 (2^{ème} titre) - famille : BRICQUET/BROUTIN/GERFAUD
- n°655 - délivrée le 30/07/1938 à Madame BOUILLON, titre n°1280 - famille : BOUILLON
- n°659 - délivrée le 28/02/1939 à Monsieur VERDIER Paul, titre n°1341 - famille : VERDIER/PONS/AGUIÉRÉ

DIVISION 3 : 6 concessions

- n°42 - délivrée le 08/10/1925 à Madame DELVOYE Eugénie veuve DENEUVILLE, pas de numéro sur le titre - famille : DENEUVILLE/DELVOYE
- n°43 - délivrée le 08/10/1925 à Madame RAINEAU née MAJEUR Eugénie, pas de numéro sur le titre - famille : RAINEAU/DELNOYE/MAYEUR/JOLLY
- n°59 - délivrée le 18/12/1930 à Madame TURBAUT Pauline veuve DESJARDINS, pas de numéro sur le titre - famille : DESJARDINS/TURBAUT/CHÉRON
- n°85 - délivrée le 20/08/1930 à Monsieur LACOMBE Louis (en 1930) et à BERTHEAULME (en 1930), pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et le 18/12/1930, pas de numéro sur le titre (2^{ème} titre) - famille : BERTHEAULME/LACOMBE/FAUVEL/ RONZIERE/LEFORTIER
- n°126 - délivrée le 31/12/1931 à Madame CHAUVEAU (en 1931) et à Monsieur CHAUVEAU Louis (en 1961), pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et titre n°4558 délivré le 09/10/1961 (2^{ème} titre) - famille : CHAUVEAU/DESSOLIAIRE
- n°132 - délivrée le 31/01/1942 à Monsieur PORLIER Bernard, faisant l'objet du certificat de notoriété en date du 24 juin 2024, dans laquelle ont été inhumés les membres de la famille : PORLIER/DELARIVIERE

DIVISION 5 : 4 concessions

- n°95 - délivrée le 30/04/1941 à Madame COURTOIS, titre n°1585 - famille : COURTOIS/MARIE ROSE
- n°253 - délivrée le 20/09/1934 à Madame CESMAT née Elisa SCHMITT (en 1934) et à Monsieur MORVAN (en 1943), titre n°929 (1^{er} titre) et titre n°1853 délivré le 28/02/1943 (2^{ème} titre) - famille : MORVAN/SCHMITT/CESMAT
- n°255 - délivrée le 05/11/1924 à Monsieur COURTEFOIS Alcide, pas de numéro sur le titre (1^{er} titre) et titre n°1910 délivré le 30/09/1943 (2^{ème} titre) - famille : COURTEFOIS/SANER/TAUTE/FALAIZE
- n°309 - délivrée le 28/02/1957 à Madame LECOEVRE, titre n°3879 (1^{er} titre) et titre n°5001 délivré le 09/07/1964 (2^{ème} titre) - famille : LECOEVRE/LEROY

DIVISION 6 : 7 concessions

- n°129 - délivrée le 29/02/1948 à Madame REBOURS, titre n°2613 - famille : REBOURS
- n°131 - délivrée le 30/08/1947 à Monsieur SANS Jean, titre n°2533 - famille : SANS
- n°136 - délivrée le 30/04/1946 à Monsieur HAAS, titre n°2348 - famille : HAAS
- n°137 - délivrée le 30/04/1946 à Madame LAIGLE, titre n°2347 - famille : CHARLES/LAIGLE/MARQUET/GAVOIS
- n°140 - délivrée le 30/06/1950 à Monsieur MACRÉ, titre n°2920 - famille : MACRÉ/POINDRON/SANTILLI
- n°155 - délivrée le 30/12/1951 à Madame HERRERO, titre n°3140 - famille : HERRERO/DOBREMELLE
- n°171 - délivrée le 30/12/1955 à Monsieur PETIT, titre n°5711 - famille : PETIT/COLIN/LAJEUNESSE/FERET/ AUBROCHE

TOTAL = 46 CONCESSIONS